

**Zeitschrift:** Générations plus : bien vivre son âge  
**Herausgeber:** Générations  
**Band:** - (2014)  
**Heft:** 59

**Rubrik:** Votre pharmacien

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# «Je mets mes médicaments périmés à la poubelle»

«Je me suis toujours débarrassé des boîtes non utilisées ou passées hors de date sans me poser de question. Mais une voisine me dit qu'il faut les rapporter à la pharmacie.»

Jean-Marie, Lussy (FR)



**Philippe Charret**  
Pharmacie  
Benu  
La Galerie  
Fribourg

Rapporter ses médicaments non utilisés dans une officine est effectivement important, notamment pour l'environnement.

Tout médicament possède une date de péremption. De fait, il est considéré comme périmé lorsque la concentration initiale en principe actif a diminué de 10%, voire 5% pour certains produits, voire encore moins lorsque l'altération du médicament avec le temps aboutit à la formation de composés toxiques.

Evidemment, la date de péremption est calculée dans des conditions normales de conservation. La donne change dès lors que le médicament subit des conditions externes particulières, comme le froid ou la chaleur. Par ailleurs, cette date est valable pour un produit non ouvert. Entamé, il se conserve beaucoup moins longtemps.

Rappelons également que le médicament ne se réduit pas à son seul principe actif. La stabilité du produit dépend aussi des excipients et de la forme galénique. Autrement dit, un comprimé, un sirop ou une pommade ne peuvent pas avoir la même durée de vie.

Les médicaments les plus fragiles sont les formes liquides et sucrées. Quant aux collyres, ils ont tendance à se dégrader plus vite, en raison des risques de contamination microbienne.

En revanche, les formes solides des produits chimiques simples, comme l'aspirine, peuvent se conserver des années.

En résumé, les conditions de conservation jouent un rôle central, car les médicaments ont quatre ennemis: l'eau, l'oxygène, la lumière et la température.

La salle de bain n'est donc pas le meilleur endroit pour accrocher son armoire à pharmacie, puisque c'est la pièce où le taux d'humidité est le plus élevé!

## Pas dans les toilettes!

Beaucoup de pilules et autres substances finissent aujourd'hui dans les poubelles, d'autres sont jetés dans l'évier ou les toilettes. Ces pratiques sont bien évidemment à proscrire.



Faites un geste pour l'environnement, en rapportant vos médicaments périmés à la pharmacie!

alexskopje

- Les médicaments jetés dans les poubelles peuvent être récupérés par les enfants qui peuvent s'intoxiquer, ou bien faire l'objet de trafic.
- Concernant les médicaments jetés avec les eaux usées, le risque de pollution est indéniable: les stations d'épuration n'ont pas été conçues pour les éliminer en totalité. Pour prendre un exemple, la Commission internationale de protection des eaux du Léman (CIPEL) estime à plusieurs tonnes le poids de l'ensemble des produits pharmaceutiques présents dans le lac Léman.

## Alors que faire?

Lorsque vous avez des médicaments périmés ou non utilisés, il faut les rapporter dans les pharmacies. L'Ordonnance fédérale sur le mouvement des déchets (OMoD) les définit comme des déchets spéciaux et ils doivent donc être traités comme tels.

L'équipe officinale ne les trie pas, mais les stocke dans des cartons spécifiques et ils seront ensuite brûlés sur des sites dotés d'incinérateurs, selon des normes environnementales.